



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE MON JARDIN VIVANT



La commune de Monthey constitue un fonds financier destiné à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables, la promotion des économies d'énergies et de la biodiversité sur le territoire communal. Monthey Energies SA gère les aspects opérationnels et est compétent pour décider de l'octroi ou non des subventions.

Requérant-e (propriétaire)

Société :

Nom(s), Prénom(s) :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

N° compte ou IBAN :

Données du projet

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

Types d'arbres :

.....

.....

Subventions concernées

- Haies vives → Montant des travaux :CHF
- Plantation d'arbres → Montant des arbustes (HT) :CHF

Client Monthey Energies SA

Monthey Energies SA me fournit l'électricité : oui non

Lieu et date : Signature :

Le/la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le/la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal ainsi que son annexe consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Objet subventionné	Montant	Documents à fournir
Haies vives	25% du coût des travaux Max. CHF 4'000.- par requérant·e	Pour la demande <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande • Photo des plantations existantes • Copie de l'offre de l'entreprise pour l'arrachage, comprenant la liste et la quantité des nouveaux arbustes Pour le versement <ul style="list-style-type: none"> • Facture acquittée • Photo de la réalisation
Plantation d'arbres	25% de l'achat, min. CHF 100.- d'achat Max. CHF 700.- par requérant·e	Pour la demande et le versement <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande • Facture acquittée • Liste des arbustes plantés • Photos

Documents pour vous aider :

Attention : une espèce « produite en Suisse » n'est pas nécessairement indigène !

La liste des prestataires agréés par le canton du Valais est disponible sur <https://www.vs.ch/web/marches-publics/listes-permanentes>.

Le site web <https://www.infoflora.ch/> sert de référence pour déterminer si une espèce est indigène ou non. Rendez-vous sur l'onglet « flore », puis « recherches », puis « recherche par espèces », tapez l'essence qui vous intéresse, puis rendez-vous sous la rubrique « statut ». Autrement, la ville de Monthey vous propose une liste non-exhaustive d'essences indigènes.

Le canton du Valais a émis un « [Guide pratique pour la biodiversité](#) » afin de présenter les mesures efficaces pour agir concrètement en faveur de la biodiversité.

Le canton de Vaud a élaboré une fiche d'aide pour installer et entretenir des « [Haies d'essences indigènes](#) »

Les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ont édité une « [Charte des Jardins pour favoriser la nature et la biodiversité](#) ».

Rendez-nous visite sur notre site : <https://www.monthey-energies.ch/>.